



ONNEMENT ET
S NATURELLES

IVITES

LA FILIERE FORET-BOIS

DIRECTION GENERALE

DIRECTION TECHNIQUE

CELLULE DU PD 383/05

Rapport de mission

Pour l'exécution des activités 116 et 243

Relatives à : « *l'organisation de voyages d'étude au profit du staff technique et des entités juridiques de gestion* »



OYEM : du 30 mars au 02 avril 2016

Equipe de mission :

- **NDOUNA ANGO Auguste**, Directeur Technique de l'AEAFFB, Directeur Délégué de projet,
- **NDOUTOUME-OBAME Charles**, Responsable Technique de projet,
- **NTSAME NGUEMA Sylvana**, Agent à l'AEAFFB, membre de la Cellule de projet
- **NKWINKWA Robert**, Expert Camerounais
- **ZABA YAMEOGO Pauline**, Expert Burkinabè
- **MEZENE Frédérique**, Agent à la Direction Provinciale des Eaux et Forêts du Woleu-Ntem
- **Douze (12) délégués de sites pilotes.**

AEAFFB

Sommaire

SOMMAIRE	Error! Bookmark not defined.
sigles et abreviations	4
introduction	5
I.OBJECTIFS DE LA MISSION	6
II. OBJECTIFS SPECIFIQUES.....	6
III. RESULTATS ATTENDUS	6
IV. ROGRAMME DE TRAVAIL.....	6
V. DEROULEMENT DE LA MISSION	7
5.1 Le déplacement des délégations	7
5.2 Civilités aux autorités locales	7
5.3 La session d'échanges	7
5.4 Visite des sites d'opération	13
CONCLUSIONS	15
ANNEXES.....	16

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEAFFB : Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt Bois.

Fc : Forêt Communautaire

FC : Foresterie Communautaire

OIBT : Organisation Internationale des Bois Tropicaux.

PFNL : Produits Forestiers Non Ligneux

CAF : Chantier d'Aménagement Forestier

GGF : Groupement de Gestion Forestier

UGGF : Union de Groupements de Gestion forestière

FUGGF : Fédération de Groupements de Gestion forestière

INTRODUCTION

Le projet OIBT PD 383/05 « *Développement des Forêts Communautaires au Gabon* », débuté en 2009, a présenté le bilan de ses acquis au cours de l'atelier qui a eu lieu à Libreville, le 17 février 2016.

Cette importante rencontre entre experts nationaux de tous bords a marqué la clôture officielle dudit projet, et a constitué aussi une occasion donnée aux acteurs pour débattre de l'avenir du concept de foresterie communautaire au Gabon.

De ce bilan, il est ressorti qu'un certain nombre d'activités non exécutées devaient obligatoirement l'être en prévision du rapport d'achèvement du projet, normalement attendu dans les trois mois suivant la clôture officielle de celui-ci. L'une de ces activités phares concerne la mission d'étude et d'échanges par le Staff technique dans un pays africain (activité 2.4.3) et le voyage d'études des entités juridiques de gestion (activité 1.1.6).

C'est donc pour répondre à ces directives de l'OIBT, conjuguées aux contraintes de temps devenu très court, que la direction du projet s'est proposée de faire venir, sous réserve de la non-objection par l'OIBT, deux experts, un BURKINABE et un CAMEROUNAIS, pour partager leurs expériences respectives avec les communautés et les entités juridiques de gestion des trois sites pilotes.

Le choix de ces pays se justifiait à trois niveaux, en effet :

- Le BURKINA-FASO est devenu depuis près de dix ans, la première destination de bon nombre de stagiaires de l'administration gabonaise des Eaux et Forêts, en matière, notamment de sciences de développement rural ;
- L'environnement écologique, hostile, a permis à ce pays de développer de très bons systèmes de gestion communautaire du « peu » de ressources naturelles dont il dispose ;
- Le Cameroun, quant à lui, est la locomotive de la foresterie communautaire dans la Sous-région d'Afrique centrale.

La non objection de la part de l'OIBT ayant été obtenue en date du 24 mars 2016, la mission de partage d'expériences, a donc pu se dérouler du 30 mars au 02 avril 2016 avec la participation des deux (2) experts supra, trois (3) membres de la Cellule de projet et douze (12) membres représentant les trois sites pilotes : Nkang, Ongam et Oyénano.

La mission a eu pour cadres la ville d'OYEM et le village NKANG.

I. OBJECTIFS DE LA MISSION

La mission s'est fixée pour objectif global, l'exécution des activités 116 et 243 relatives à « l'organisation de voyages d'étude et de partage d'expériences au profit du staff technique du projet et des entités juridiques de gestion », à travers un partage d'expériences avec deux (2) experts, un BURKINABE et un CAMEROUNAIS.

II. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Les objectifs spécifiques assignés à la mission concernaient le partage d'expériences sur les thématiques suivantes :

- 1°. La gestion administrative des groupements et coopératives ;
- 2°. L'organisation communautaire dans le domaine de l'aménagement forestier ;
- 3°. La recherche de financements pour projets communautaires ;
- 4°. La gestion des revenus monétaires, la clé de répartition et la création de fonds de développement local.

De manière concrète, les experts se sont munis de supports vidéo pour mieux illustrer ces différentes thématiques.

III. RESULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus de cette mission d'échanges concernaient :

- les populations des sites pilotes sont informées et instruites sur les méthodes d'organisation communautaire dans d'autres pays d'Afrique ;
- les nouvelles connaissances ont permis aux communautés de mieux s'approprier la gestion de leurs ressources naturelles ;
- les capacités des membres des associations sont renforcées en matière de recherche de financements pour la réalisation de leurs projets communautaires ;
- les capacités des membres des associations sont renforcées en matière de constitution de fonds de développement local et de gestion des revenus issus des activités communautaires ;
- les capacités des membres de la Cellule de projet sont renforcées dans ces différents aspects touchant le développement rural ;
- Les représentants des autres sites pilotes ont touché du doigt les réalisations de micro-projets dans le site de Nkang.

IV. ROGRAMME DE TRAVAIL

La mission s'est déroulée selon le tableau ci-dessous :

Activités	Responsable	Jours de mission					
		1	2	3	4	5	6
Arrivée à Libreville des représentants des sites d'ONGAM et OYENANO	Direction de projet						
- Départ de la délégation conjointe pour Oyem (site de NKANG) ; - Voyage LBV-OYEM - Installation des délégations	Délégation conjointe						
Présentation des civilités aux autorités locales	Délégation conjointe						
Séance d'échange d'expériences	Délégation conjointe / Association hôte						
Visite des sites et poursuite des échanges	Délégation conjointe/ Association hôte						
Retour des délégations sur Libreville	Délégation conjointe						

V. DEROULEMENT DE LA MISSION

5.1 LE DEPLACEMENT DES DELEGATIONS

La mission s'est effectuée à bord de deux véhicules administratifs affrétés par l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois, agence d'exécution du projet OIBT PD 383/05. Elle était forte de trois délégations, à savoir :

- La délégation du staff technique dudit projet ;
- La délégation des représentants des sites pilotes d'Ongam et d'Oyémano
- Et la délégation des deux experts, Burkinabè et camerounais.

5.2 CIVILITES AUX AUTORITES LOCALES

La délégation, conduite par le Directeur technique de l'AEAFFB et Directeur délégué du projet, n'a pu rencontrer les autorités locales à son arrivée pour la simple raison que celle-ci coïncidait avec leurs déplacement dans le district de SAM où le Gouverneur de la province procédait à l'installation officielle du nouveau Sous-préfet de cette localité. Toutefois, l'ordre de mission a été déposé dans les services de Monsieur le Préfet du département Woleu à Oyem.

Concerné également par la mission de Monsieur le Gouverneur, ce n'est que par voie téléphonique que Monsieur le Directeur Provincial a pris note de notre arrivée sur Oyem. Aussitôt, il a mis à notre disposition un agent pour appuyer cette mission.

Au terme de cette mission, la délégation a rendu une visite de courtoisie au Directeur provincial des Eaux et Forêts pour lui faire état du déroulement des travaux et le remercier pour des facilités accordées.

Au cours des brefs échanges, le chef de délégation, Monsieur **Auguste NDOUNA ANGO**, a décliné les objectifs de la mission après avoir présenté ses différents membres. Le responsable technique du projet, Monsieur **NDOUTOUME-OBAME** a, quant à lui, émis le vœu de voir la direction provinciale des Eaux et Forêts s'impliquer davantage dans le suivi des activités menées à Nkang. Cela se traduirait par la désignation d'un point focal parmi les agents en poste.

5.3 LA SESSION D'ECHANGES

Les deux experts, Burkinabè et camerounais, ont été les principaux animateurs de cette rencontre de partage d'expériences au travers de leurs brillants exposés, suivis d'échanges.

Les participants ont eu droit à quatre exposés axés sur les thématiques suivantes :

- La gestion administrative des groupements et coopératives ;
- L'organisation communautaire dans le domaine de l'aménagement forestier ;
- La recherche de financements pour projets communautaires ;
- La gestion des revenus monétaires, la clé de répartition et la création de fonds de développement local.

a) **Thème 1 : Gestion administrative des groupements et coopératives au Burkina Faso**

- L'Expert burkinabè, la première à intervenir, a structuré sa communication en quatre principaux points :
 - i. L'historique du mouvement associatif au Burkina Faso
 - ii. Les définitions
 - iii. Les principes coopératifs
 - iv. Les organes d'administration

L'oratrice a situé le lancement du mouvement coopératif au Burkina dans la période 1960-1966 avec la création d'un service national chargé d'organiser les producteurs. Par la suite, ce mouvement a été confié à quatre (4) sociétés françaises qui se sont déployées sur le territoire. Il s'est agit de :

- La CFDT (Compagnie Française de Développement du Textile) à l'Ouest, pour la culture du coton;
- La SATEC (Société d'Assistance Technique et de Coopération) au Centre, pour la vulgarisation de la culture attelée et l'octroi de crédits à l'origine de la création de coopératives agricoles;
- La CIDR (Compagnie Internationale du Développement Rural) au Sud-ouest, spécialisée l'épargne villageoise;
- Le BDPA (Bureau pour le Développement de la Production Agricole) au Nord, dont l'action était axée sur l'amélioration du système de production et la restauration des sols.

A ce jour, la gestion administrative des groupements est régie par la loi 14 au Burkina Faso.

Pour donner plus de clarté et de compréhension à son intervention, l'Expert burkinabé a précisé que le mouvement associatif s'appuie dans son pays sur deux modes : la **coopérative** et le **Groupement**. Et par définition :

* « Une **coopérative** est toute association autonome de personnes qui se sont volontairement réunies sur leur propre initiative en vue de satisfaire leurs besoins et aspirations économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise économique, dirigée démocratiquement, en fournissant une **quote-part** équitable du capital social nécessaire et en acceptant une juste participation aux risques et aux fruits de cette entreprise, au fonctionnement de laquelle les adhérents participent activement et dont ils sont les seuls propriétaires et les principaux usagers ».

* « Est **groupement**, toute organisation volontaire de personnes à caractère social et surtout économique jouissant de la personnalité morale et dont les membres ont des intérêts communs ».

Ces deux modes ci-dessus sont régis par des principes de base. Il en existe sept (7) avec 4 principaux organes de gestion.

Les sept principes coopératifs :

- L'adhésion **volontaire** et ouverte à tous
- Le pouvoir **démocratique** exercé par les membres (majorité, alternance)
- La participation **économique** des membres
- L'**autonomie** et l'indépendance
- L'**information** et l'éducation des membres
- La **coopération** entre organisations à caractère coopératif
- L'**engagement volontaire** envers la communauté.



Les organes de gestion sont :

Photo 1 : Session de formation et d'échanges

- l'assemblée Générale
- Le comité de contrôle
- Le conseil de gestion (Bureau Exécutif ou Secrétariat permanent issu de ce Conseil)
- Les organes facultatifs (commissions spécialisées, Direction Technique)

La composition d'un groupement dépendra de sa spécificité mais le quota légal est incontournable, a précisé l'Expert **Mme ZABA YEMEOGO Pauline**.

Echanges

Dans les échanges qui ont suivi, la partie gabonaise a relevé les similitudes étroites entre le mode associatif, avec sa composition des organes de gestion, utilisé dans le cadre de la gestion des forêts communautaires au Gabon, avec le mode groupement au Burkina. En effet, on retrouve l'assemblée générale, le comité des Sages qui s'assimile au Comité de contrôle pour le Burkina. Etc.

Par contre, l'adhésion des populations aux coopératives et en groupements semble s'obtenir facilement, certainement à cause de l'hostilité de l'environnement écologique où la nécessité de s'associer est vitale pour pouvoir survivre. Ce qui, à priori, n'est pas le cas du Gabon où les ressources naturelles sont abondantes et accessibles à tous. C'est justement cette abondance des ressources qui semble être un frein à l'adhésion facile des communautés aux associations.

b) ***Thème 2 : Organisation communautaire dans le domaine de l'aménagement forestier au Burkina Faso***

L'Expert **ZABA YEMEOGO** a décliné sa communication en quatre points :

- i. Aménagement forestier au Burkina Faso : éléments introductifs
- ii. Organisation communautaire
- iii. Rôles des acteurs
- iv. Choix et qualités des responsables

i. Dans ce premier point, l'oratrice a présenté les facteurs directs et indirects à l'origine de la dégradation des forêts dans son pays.

Ces facteurs sont, pêle-mêle : *l'expansion agricole, le surpâturage, l'exploitation et la consommation du bois de chauffe, les feux de brousse, la surexploitation des produits forestiers non ligneux, l'exploitation minière, l'augmentation rapide de la population rurale, les faiblesses dans la gestion d'utilisation des terres, la faible capacité technique (dans le secteur forestier, agroforesterie ou l'agriculture), la mauvaise gestion des feux, les faiblesses de la gouvernance forestière (application de la loi).*

ii. En matière d'organisation communautaire, le Burkina a adopté une approche dite « chantier d'aménagement forestier » (CAF) géré par les populations riveraines organisées en groupements de gestion forestière (GGF). Aujourd'hui cette approche semble présenter des limites parce qu'elle n'a pas su promouvoir la diversification des produits prélevés, provoquant ainsi un déséquilibre des ressources.

De manière concrète, l'expert a précisé que cette organisation se situait à trois niveaux :

- ✓ Organisation des populations en groupements de gestion forestière (GGF)
- ✓ Fédération des GGF en Union de groupements de gestion forestière (UGGF)
- ✓ Fédération des UGGF en Fédération des Unions de groupements forestière (FUGGF)

iii. S'agissant du jeu de rôles des différents acteurs, la présentatrice a démontré que chaque groupement énuméré ci-dessus constituait un groupe d'acteurs avec des missions précises.

Un GGF est composé comme suit :

- Un président
- Un secrétaire
- Un trésorier
- Un responsable à l'information
- Un responsable à la formation.

Le GGF est placé sous le contrôle technique de l'administration forestière qui joue le rôle de suivi de l'exploitation, mais aussi d'encadrement technique.

Les revenus issus des ventes des produits font l'objet d'une **clé de répartition** qui bénéficie à l'administration forestière, au ministère de l'économie et des finances et au GGF lui-même, à travers des taxes et la constitution de différents fonds, comme le verra plus clairement dans la troisième communication relative à la « gestion des revenus monétaires, clé de répartition dans le domaine de l'aménagement forestier au Burkina Faso ».

L'UGGF, quant à elle, assure la vie du chantier d'aménagement de concert avec la direction technique du ministère.

□ Echanges

Dans les échanges qui ont suivi l'exposé, la partie gabonaise s'est félicitée de l'implication véritable des populations dans la gestion des ressources naturelles au Burkina Faso. Cette implication est matérialisée par la création des **GGF** et les **UGGF** qui sont des groupements villageois autour d'une forêt.

Par contre, l'implication des populations dans la gestion forestière au Gabon se fait à deux niveaux, par les Permis de Gré à Gré (PGG) (actuellement suspendus) et surtout à travers les forêts communautaires. Contrairement à l'organisation des communautés au Burkina dont le groupement concerne plusieurs villages, le groupement au Gabon, appelé « association » ne concerne qu'un seul village.

Comme au Burkina, les revenus issus des activités sont assujettis à une **clé de répartition** au Gabon, définie dans la décision attribuant la forêt communautaire (article 9). Des pourcentages sont déclinés par rapport aux objectifs de développement local.

Si au Burkina, des taxes administratives sont prélevées, en revanche au Gabon, il n'en est rien pour l'instant, simplement parce que l'Etat voit à travers la gestion des forêts communautaires, une politique forestière à haute connotation sociale dont il faut promouvoir le développement.

Les représentants des sites ont exprimé les difficultés à obtenir le récépissé définitif de leurs associations au niveau du Ministère de l'Intérieur pour pouvoir se lancer dans la recherche de partenariat.

Ils ont fait également ressortir les incompréhensions avec les services techniques du Ministère de l'Agriculture qui conditionnent leurs soutiens à la création de coopératives agricoles alors que leurs communautés sont constituées en associations.

Par rapport à cette dernière préoccupation, les responsables du Projet OIBT ont estimé que le manque de communication entre départements ministériels était à l'origine de cette incompréhension. Il a été demandé au Directeur Technique de l'AEAFFB de faire une fiche dans ce sens à sa hiérarchie. En effet, cette situation relève d'un manque de maîtrise de la philosophie qui sous-tend le concept de foresterie communautaire qui développe un ensemble d'activités paysannes, aussi bien les activités agricoles que d'élevage avicole, porcin, ovins, piscicole, etc.

c) ***Thème 3 : Recherche de financements pour projets communautaires au Cameroun***

La communication faite par l'expert **NKWINKWA** a consisté en une cours magistral sur les stratégies et méthodes de recherche de financements par les associations et autres groupements d'intérêt communautaire.

Quatre points essentiels ont constitué la trame de son intervention :

- a- Comment rechercher le financement ?
- b- Financement des activités des groupes
- c- Formulation et montage des micros projets
- d- Quelques sources de financement des initiatives locales de développement

a/. Dans ce paragraphe, l'expert a développé les **stratégies** et les **méthodes** qui concourent à la recherche de financements ou de subventions. Il s'agit au préalable de savoir ce que l'on veut demander d'une part, et bien préparer ses dossiers, d'autre part.

Pour les projets de moins de 5 Millions frs CFA, le dossier ne doit pas dépasser cinq pages. Inclure des annexes si nécessaires, mais aller à l'essentiel :

- Titre du projet
- Porteur du projet
- Bénéficiaires,
- Participation locale (démontrez que vous n'êtes pas seul)
- Moyens disponibles (humains et matériels) et apport des populations,
- Coûts de votre participation
- Demande de financement et les dépenses qu'il couvrira

Pour les projets de moins de 25 Millions frs CFA, le dossier ne doit pas dépasser 15 pages. Il est nécessaire d'avoir un bon plan de rédaction :

- Titre du projet
- Présentation du groupe et bilan d'activités
- Objectif global
- Objectifs spécifiques
- Justification de la demande de financement
- Organisation technique administrative du travail et description des formes des participations des populations
- Moyens humains, matériels et financiers disponibles ou nécessaires
- Plan de déroulement opérationnel (calendrier)
- Coût d'investissement et de fonctionnement et calcul de rentabilité financière et économique
- Financement envisagé
- Evaluation, suivi, rapport et justification

Annexes (selon les cas)

- Rapports annuels d'activités
- Recommandations diverses
- Rapports financiers
- Fiches techniques ou plan de formation
- Etc....



Photo 2 : Session de formation et d'échanges



b/. Dans le **financement des activités des groupes**, il s'agit de définir les ressources d'une activité, c'est-à-dire : Ressources humaines, Ressources matérielles et techniques, Ressources financières (*constituées par les cotisations, les recettes des activités, les prêts bancaires, les subventions et dons*).

c/. Ce chapitre a paru très important dans la mesure où il constitue le point de départ pour accéder aux financements. Les communautés doivent donc savoir que s'il n'y a pas de micros projets bien montés, il n'y aura non plus de financements, et par conséquent, point d'auto-développement local.

Aussi, l'expert a-t-il au préalable défini le projet qui est, en effet, un ensemble d'opérations ou d'activités bien ordonnées, conçues pour un changement voulu et qui sont mises en œuvre dans un espace donné, pendant une période déterminée aux fins de résultats escomptés.

Il ensuite décliné la structure du projet qui doit comporter :

- Un contexte
- Des justificatifs
- Les objectifs
- Les bénéficiaires
- La localisation
- Le coût du projet
- Les résultats attendus
- Les indicateurs de suivi/évaluation
- La gestion et l'organisation
- Le chronogramme d'exécution
- Les différents impacts
- L'appropriation et la pérennisation
- Les risques et contraintes
- Le cadre logique

Et des annexes pour bien illustrer certains aspects du projet, a précisé l'orateur.

d- En matière de sources de financement, l'expert a proposé une liste d'organismes locaux (Cameroun) et internationaux qui appuient des initiatives de développement local. Il s'agit de :

1. l'ambassade du Japon
2. Bureau d'appui aux organisations de Développement Local
3. CARE Cameroun
4. Fonds Canadien d'Initiatives locale Cameroun (FCIL)
5. Fonds National de l'Emploi (FNE)
6. Fondation œcuménique de crédit
7. Fonds de microprojets (Grande Bretagne)
8. HPI Hiefer Project International
9. Self Help Program
10. Service Allemand de Développement
11. Organismes Internationaux (**PNUD, FAO, UNICEF, OMS, UE**)
12. Autres organismes à l'extérieur (ICCO au Pays Bas, SOS FAIM –Bruxelles, SOS-Luxembourg, OXFAM, USAID).

d) ***Thème 4 : Gestion des revenus monétaires, la clé de répartition et la création de fonds de développement local : cas du Burkina Faso***

L'accent pour cette thématique a été mis sur :

- la répartition des dividendes
- la gestion comptable et financière: outils

* S'agissant de la **clé de répartition** des revenus, le référentiel ici est le prix d'un stère de bois de chauffage, actuellement vendu à 1 300F. Elle se présente comme suit :

Taxe forestière : 14 %
Fonds du village : 9 %
Fonds d'aménagement forestier : 27 %
Revenus du producteur : 50 %

Cette répartition obéit, non seulement au mode de groupement, ici la coopérative, mais aussi à la loi forestière du Burkina.

* Concernant la **gestion comptable et financière**, l'expert a développé les **outils** utilisés pour une bonne gestion. Ces outils sont :

- Le Programme d'Activités : un outil de travail, un guide, un carnet de bord pour le groupe, qui peut être mensuel, trimestriel, annuel, hebdomadaire ou journalier.
- Le compte d'exploitation générale (CEG) : C'est la situation comparée des dépenses et des recettes occasionnées et engendrées par l'activité d'une entreprise à un moment donné.

□ **Echanges**

Dans les échanges qui ont suivi, la partie gabonaise a rappelé l'existence d'une clé de répartition des revenus dans le cadre de la gestion d'une forêt communautaire ; celle-ci est reprise dans la décision d'attribution de la forêt (article 9).

Au Gabon, les forêts communautaires sont gérées sous le mode associatif dont toutes les activités et leurs revenus relèvent de l'association et non d'un producteur isolé à qui on attribuerait un quota dans la clé de répartition, à l'instar du mode coopératif.

Par ailleurs, la loi forestière portant code forestier en République gabonaise, ne prévoit pas de taxes pour les produits issus des forêts communautaires.

5.4 VISITE DES SITES D'OPERATION

Le deuxième jour de la mission a été consacré à la visite des différents chantiers de l'association N'NEM-MBO. Ainsi, la délégation a pu visiter tour à tour :

- **Le sciage de long** : cette activité constitue la première étape de la transformation du bois. Elle se déroule dans le premier bloc quinquennal de la forêt communautaire. Le sciage se fait à l'aide d'une tronçonneuse montée sur une gruminette.



Le bois débité représente les planches de menuiserie qui seront vendues sur le marché de la ville d'Oyem, à raison de 1000 Fcfa la pièce.

- **Les étangs de pisciculture** : Deux étangs au total, avec une capacité 600 tilapias ont été découvertes par la délégation. Ceux-ci sont alimentés par un lac assez étendu, lui-même, également poissonneux.



Photo 3 : Un des étangs de pisciculture

- **La porcherie** : elle été la dernière activité à être visitée. L'effectif actuel est d'un (2) porcs, trois (3) truies et Treize (13) pourceaux répartis dans quatre box. Le constat qui été fait est d'abord la bonne santé des porcs, Cependant, les structures d'accueil devaient impérativement être agrandies vue la série de mises bas qui a démarré.



Photo 4 : La porcherie



Photo 5 : Les truies



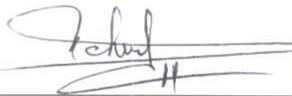
CONCLUSIONS

Au terme de cette mission de partage d'expériences, nous pensons que les objectifs à lui assignés, ont été largement atteints pour les raisons suivantes :

- 1°. Les différentes communications, des experts Burkinabè et Camerounais, ont permis aux participants, c'est-à-dire les représentants de sites pilotes et les agents de l'administration, de mieux appréhender les enjeux d'une gestion communautaire des ressources forestières ;
- 2°. Tous les participants ont été informés et instruits sur les méthodes d'organisation communautaire dans d'autres pays d'Afrique ;
- 3°. Les capacités des membres d'associations ont été renforcées en matière de recherche de financements pour la réalisation de leurs projets communautaires ;
- 4°. Les capacités des participants ont été renforcées en matière de constitution de fonds de développement local et de gestion des revenus issus des activités communautaires ;
- 5°. Les délégués des autres sites pilotes ont pu toucher du doigt les réalisations de micro-projets dans le site de Nkang ;
- 6°. Les échanges fructueux ont permis de tirer les parallèles entre les systèmes en cours au Gabon et ceux pratiqués dans les autres pays.
- 7°. La partie gabonaise a pris l'engagement de mieux enrichir certains aspects concernant le mode de fonctionnement des associations, notamment en ce qui concerne la recherche de financements et le respect de la clé de répartition de revenus dont dépend le développement local.

En matière d'organisation des associations au plan local et national, nous pensons que le Gabon devrait s'inspirer de l'organisation des « Groupements de gestion Forestières » au Burkina Faso, c'est-à-dire en « Unions de groupements » valables pour les associations proches ou ayant des affinités, et en une Fédération au plan national, pour une meilleure représentativité de la personnalité morale des forêts communautaires auprès de l'administration et des tiers.

Signataires :

NDOUTOUME-OBAME Charles	NTSAME NGUEMA Sylvana	NDOUNA ANSO Auguste
		 

ANNEXES

Annexe 1 :

PROGRAMME DE LA SESSION D'ECHANGES SUR L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE DANS LE DOMAINE DE L'AMENAGEMENT FORESTIER

HORAIRES	ACTIVITES	RESPONSABLES
8H30- 9H00	OUVERTURE DE LA SESSION	PRESIDIUM
9H00 – 10H 30	PRESENTATION SUR LA GESTION ADMINISTRATIVE DES GROUPEMENTS ET COOPERATIVES AU BURKINA FASO, SUIVIE D'ECHANGES	PAULINE ZABA YAMEOGO ROBERT NKWINKWA PARTICIPANTS
10H30 – 11H 00	PAUSE CAFE	COMITE D'ORGANISATION
11H00 – 12H 00	PRESENTATION SUR L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE DANS LE DOMAINE DE L'AMENAGEMENT FORESTIER AU BURKINA FASO, SUIVIE D'ECHANGES	PAULINE ZABA YAMEOGO PARTICIPANTS
12H00 – 12H 30	RECHERCHE DE FINANCEMENT DE PROJETS COMMUNAUTAIRES	ROBERT NKWINKWA PAULINE ZABA YAMEOGO PARTICIPANTS
12H30 – 13H00	PAUSE DEJEUNER	COMITE D'ORGANISATION
13H00 – 14H 30	PRESENTATION SUR LA GESTION DES REVENUS MONETAIRES, CLE DE REPARTITION DANS LE DOMAINE DE L'AMENAGEMENT FORESTIER AU BURKINA FASO, SUIVIE D'ECHANGES	PAULINE ZABA YAMEOGO PARTICIPANTS
14H300 – 15H 00	SYNTHESE DES TRAVAUX- CLOTURE	PRESIDIUM

Annexe 2 :

GESTION ADMINISTRATIVE D'UNE ASSOCIATION, GIC, COOPERATIVE etc..

C'est l'organisation formelle du travail dans une institution.

Elle comprend plusieurs activités parmi lesquelles nous retenons :

- La programmation,
- Le contrôle du matériel et des activités,
- Les rapports d'activités.

a) La programmation

- C'est la conception des outils permettant l'organisation du travail.
- Ce sont des calendriers mensuels, hebdomadaires qui permettent aux équipes de connaître leurs jours, horaires et zone d'intervention.

Exemple : Le programme de travail

Groupe	Jour	Horaire	Zone	Activité
Ramasseuses de fruits	De Lundi à Samedi	De 6h à 10h De 10h30 à 18 h	Bloc 2 de la FCT Agricole	Collecte des mangues sauvages Agriculture familiale
Ramasseuses de fruits	Les 1ers Vendredi du mois	De 18 heures à l'aube	Zone de chasse bloc 2 FCT	Chasse
Ramasseuses de fruits	De Lundi à Samedi	De 6 heures à 18 heures	Bloc 1 FCT	Abattage, sciage

b) Le contrôle du matériel et des activités.

- Pour les outils de travail du groupe, le bureau peut concevoir une grille de sortie et de remise du matériel.

Exemple : Fiche de sortie et de remise du matériel

N°	Désignation	Quantité	Jour du retrait	Jour de retour	Responsable	Signature
1	Panier	02	Mardi	Jeudi 30 Mai	Bah	
2	Tronçonneuse	01	Lundi	Vendredi	Abessolo	
3	Machettes	09	Mercredi	Vendredi	Obam	

Une liste de présence effective au travail.

Exemple : Liste de présence

Groupe : Abatteurs-scieurs jour : Samedi, 10/08

No	Noms	Zone de travail	Activité	Signature
1	EKOME	Bloc 1	Abattage	
2	MEDOU	Bloc 1	Sciage	
3	MBOULINGIUI	Bloc 1	Abattage	

c)- Les rapports d'activité

- Les responsables de l'IGF décrivent les activités menées et les résultats obtenus au fur et à mesure que les groupes les réalisent. Les registres peuvent aider à les consigner.
- Dans les cahiers ou les chronos, les informations sont rangées par ordre chronologique. Cet exercice permet aux communautés, non seulement de suivre le niveau d'exécution de leurs activités, de les évaluer seules à terme, mais surtout d'être préparées à l'évaluation des plans annuels et quinquennaux des opérations forestières par le Ministère des Eaux et Forêts.
- Comme les programmes et le suivi/évaluation, le rapport doit se faire en équipes comme dans la réalisation des activités, avant de faire une rencontre générale de présentation des résultats et blocages partiels à surmonter.

Exemple de rapport synthétique : Rapport trimestriel d'activités.

Groupe	Activités réalisées	Résultats obtenus	Difficultés rencontrées	Solutions retenues	Période	Bloc
Chasseur	Elevage du porc-épic	Procréation massive par les femelles	Chasse à contre temps	Fermeture de la chasse dans le bloc	Janvier à Juin	1
Abatteur	Abattage du Sapelli	Deux bille de x m3	Scie cassée	Remplacement de la lame	Février à mai	1

Exercice : Gestion des ressources humaines et administratives dans le GIC "unité, équité"

- Dans la coopérative "unité - équité", les membres ont choisi l'exploitation commerciale du bois d'œuvre et le développement d'une filière de Moabi. Selon les rôles coutumiers, les femmes s'occupent du traitement des fruits et

les hommes sont des bûcherons, des scieurs, des traceurs de layons ou des "boussoliers".

- La coopérative s'est dotée de deux scies à moteur, de 2 boussoles, de 30 machettes et de 50 paniers pour les différentes activités énumérées; 6 jours par semaine, tous les acteurs doivent travailler dans la forêt au nom de la communauté en se servant du matériel présenté. Mais il manque un pressoir à huile de Moabi pour rendre effective la filière choisie par les femmes et le groupe a une provision suffisante en caisse. Il sait en plus à quel moment il l'achètera.
- **Travail à faire (TAF.)** : Identifier les aspects positifs de cette gestion. Dites ce qu'elle doit renforcer et comment.

II. Gestion des ressources humaines

- C'est l'organisation de la main d'œuvre en vue de la réalisation harmonieuse des travaux dans une institution. Dans le cadre de la foresterie communautaire, cette gestion se limitera à quelques aspects essentiels : le recrutement, la formation, l'organisation du travail, la motivation, les relations entre les individus, la prise en compte du genre, la prévention et le règlement des conflits

a) le recrutement

- Dans le cadre des travaux à réaliser dans la forêt, les membres d'une Association peuvent identifier un manque de compétence dans un domaine précis. Si les moyens financiers de la structure le permettent, un recrutement peut être lancé à cet effet.
- A titre d'exemple, les membres d'une Institution de Gestion Forestière (IGF) ont choisi l'exploitation forestière comme activité principale de leur forêt communautaire. Après la signature de leur convention de gestion avec le Ministère, ils veulent lancer ladite activité dans le premier bloc de forêt ; pour cela ils ont besoin des services d'un abatteur et d'un scieur. Mais dans le village, il n'y en a pas. L'IGF se voit obligée de recruter et de payer les services de deux techniciens des villages voisins, anciens employés d'une société d'exploitation forestière de la ville la plus rapprochée.

b) La formation

- La foresterie communautaire est une innovation pour les communautés paysannes. Aussi doivent-elles identifier dès la procédure d'attribution, tous les domaines dans lesquels il faudra acquérir ou renforcer des compétences. C'est en fonction de ces lacunes et de l'argent disponible que sera établi un programme de formation.
- Par exemple, le PSG* d'une Institution de Gestion Forestière (IGF) comme une Association ou GIC prévoit l'exploitation des fruits du moabi en usage

secondaire. Mais la communauté n'a aucune maîtrise de l'extraction d'huile de moabi pour laquelle elle veut promouvoir une filière.

- Les femmes de la réserve du village voisin ont la maîtrise de l'utilisation d'un pressoir à huile. L'IGF entend donc y envoyer deux femmes se former à la même technique. En usage principal, cette IGF a signalé la régénération du moabi mais, cette activité demande les formations en régénération forestière.

c) L'organisation du travail

- Il s'agit de réunir toutes les conditions nécessaires à l'accomplissement des tâches. Dans une forêt ou dans les villages en particulier, les activités ne sont pas organisées seulement en fonction des catégories d'acteurs qui les exécutent.
- Elles peuvent être organisées en fonction des saisons. La maîtrise des activités doit donc se faire en lien étroit avec la survenance des saisons.
- Exemple : c'est en saison sèche que la pêche est fructueuse et inversement la chasse (pendant les pluies).
- En plus des saisons qui déterminent les types d'activités, il y a des activités spécifiques aux hommes (comme la chasse et la pêche au barrage et au filet dans la majorité des villages de la zone forestière), d'autres sont reconnues aux femmes (tels le ramassage des PFNL, du bois de chauffage et la pêche à la nasse). Ces acteurs opèrent dans des zones distinctes en fonction de leur compétence. Aussi retrouvera-t-on des parties de cours d'eau réservées à l'un ou l'autre type de pêche, des parties de forêt réservées à la chasse et d'autres au ramassage de fruits et d'autres encore à la coupe du bois d'œuvre.
- L'organisation du travail consiste ici à préciser les catégories d'acteurs devant exploiter les ressources dans les zones respectives, au regard de la traditionnelle mise en valeur de la main d'œuvre et du genre dans les contextes concernés. Il s'agit de préparer un programme en assemblée générale, en laissant le soin aux membres de la communauté d'indiquer :
 - Les zones d'activités
 - Les saisons propices pour ces activités
 - Les acteurs reconnus pour chaque activité
 - Le calendrier mensuel de travail de la communauté
 - Le matériel de travail
 - Les horaires de travail communautaire
 - Les horaires de travail pour le compte des activités de chaque membre
- Car, il ne faut pas l'oublier, la foresterie communautaire ne vient pas mettre un terme aux autres travaux de subsistance des paysans.

d)- La motivation

- Il s'agit d'identifier tous les éléments qui peuvent rendre le travail moins contraignant. Le bon matériel de travail acheté par la communauté à temps peut encourager les acteurs à réaliser leurs tâches. De même, la prise en charge des manœuvres obligés de passer beaucoup de temps en forêt pour le compte des travaux communautaires est un facteur de motivation.
- Les membres de l'IGF peuvent par exemple prier les femmes d'apprêter des repas et de les servir à ceux qui restent longtemps en forêts. Une autre motivation des membres d'un groupe à s'investir dans les réalisations communautaires de la forêt peut être la mobilisation rotative des membres aux travaux champêtres de chaque famille de la communauté.

e)- La prise en compte du genre

- Dans une communauté villageoise, il y a les hommes, les femmes, les bantous et les pygmées ou autres groupes. Dans la gestion des ressources humaines, il est important de valoriser le savoir - faire de chacune de ces catégories sans complaisance ni complexe.
- A titre d'exemple, si les femmes sont qualifiées pour la collecte et la commercialisation des fruits sauvages de la forêt communautaire et que cette activité procure beaucoup d'argent et d'autres avantages, les hommes ne doivent pas s'imposer dans la réalisation de ces tâches ; ils risquent de bloquer la productivité et la rentabilité par orgueil et manque d'expérience. Il peut aussi arriver qu'une communauté veuille se lancer dans l'élevage de la faune sauvage et que les pygmées aient le monopole de cette activité. Si par complexe de supériorité les bantous décident de s'y lancer sans recourir aux experts, le risque d'aller en dérive est très grand.
- Souvent, il faut scier et transporter les planches de la forêt jusqu'au village. Si les adultes n'acceptent pas que les jeunes s'exercent au transport parce qu'ils veulent garder le monopole de l'exploitation commerciale du bois d'œuvre, les adultes courent le risque de vieillir et de mourir avec leurs expériences

Ces exemples appellent à la rationalité dans la réalisation des travaux communautaires. Il faut toujours chercher à répondre aux questions : Qui sait faire quoi ? Qui peut faire quoi ?

f)- La prévention et le règlement des conflits

- L'IGF a déjà rédigé et adopté un règlement intérieur pendant sa création mais, il faut encore pouvoir le mettre en application dans le contexte de la réalisation des activités de la forêt communautaire.
- Pour prévenir les conflits, la communauté veille à ce que l'organisation du travail mise en place en assemblée générale soit respectée dans sa phase opérationnelle.

Il s'agit de faire contrôler l'accès aux ressources et à la forêt par tous les membres à la fois.

- En situation de conflit, il est nécessaire que la communauté siège avec son conseil de sages pour entendre les parties et les ramener à la raison au profit de tous.
- Ici, l'on aura recours aux textes de base, au système coutumier et, en cas de nécessité, à un facilitateur externe neutre. Il faut également se fier à la convention de gestion qui pourrait éclairer les uns et les autres sur ces cas.
- Nous estimons que les différents aspects cités ci-dessus sont essentiels pour la gestion des ressources humaines engagées dans le processus de foresterie communautaire.

Annexe 3 : Liste des participants

SESSION D'ECHANGES D'EXPERIENCES SUR L'ORGANISATION
COMMUNAUTAIRE DANS LE DOMAINE DANS LE DOMAINE
DE L'AMENAGEMENT FORESTIER

Projet OIBT PD 383/05 rev 2 (F) :
« Développement des forêts communautaires au Gabon »

Oyem, le 31 mars 2016

Liste de participants

N° d'ordre	Noms et Prénoms	Organisme	Fonction	Téléphone	Adresses E-mail
1	Robert Mkwinkwa	OIBT	Consultant	237 679 719 757	rmkwinkwa@yahoo.fr
2	NDOLINA ANGO Auguste	AEAFF/OIBT	St-AEAFB	0766676	angusta.ndolina@gmail.com
3	NTSANG SILVANA	AEAFF/mentor et cellule OIBT	Agent - AEAFB	0753408	ntsangsylvana@gmail.com
4	MEREME-TIE-NHONG Fédération Française	DPFVN	Agent	07572039	merememtie@gmail.com
5	OBAME ANBOUNG	Sage de la forêt de NIKANG		07856003	
6	ASSEMBE ABESSOLO J.F	S.G de la forêt Commun. de NIKANG		07975700	
7	NNANG OBAME Dina	Président forêt Commun. NIKANG		07465746	
8	MBAHANG MENIE	TRESORIERE FORE NIKANG		07273682	
9	ASSOUMOU NDONG	PORTE PAROLE NIKANG		07193115	
10	OBAME AKOUE J.-H.	Président P. comité	P. comité	07 47 82 07	Jhr
11	ONDONG. MABA E.	Président Association E-Lot-Meyang	Président	07 26 15 69	



12	MONTBO-MONTBO & Juby	S. General S. Council pol.	Forst Pestic Resid	07.12.16.23	EF
13	KOMBE Xavier	President Commissaire		07.12.16.23	EF
14	ZABAF Pauline	Commissaire	Commissaire	07.12.16.23	EF
15	NDOUTUME-OBAMÉ Charles	PD 383/05-01BT	Respon-Or Technique	07.12.16.23	EF
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					

07.12.16.23
@mandondu.km@gmail.com

